

abus de confiance sur une femme de 52 ans

Par martinete, le 10/03/2012 à 12:51

pouvez vous repondre a ma question.

jai preter de l'argent a une personne qui etait dans le besion sa mere est deceder il a jouer avec sa .tout se que je lui est preter a ete fait en cheque donc je peux fournir les preuves de plus il avait commencer a me rembouser par virement banquaire sur une duree de 100ans cest dire la sommes.il devait me faire une reconnaisance de dette mais a chaque fois il y avait probleme .jai ete voir son pere pour lui espliquer la situation je lui est dit que jallait porter plainte pour abus de confiance il ma donner le feu vert il ne sait plus quoi faire .je sait que depuis il la mi a la porte.en attendant jai porter plainte mais ont me dit que sans reconnaisance de dette je ne peux rien faire malgrer quil ma fait une demande de virement que puije faire svp

Par Jessetnono, le 16/03/2012 à 22:36

Malheureusement pas grand chose si vous n'avez pas de reconnaissance de dettes